

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE
LE PROCHAIN NUMERO
N° 2/2021

JURISPRUDENCE

Famille

Droit de visite des grands-parents – Mesure portant sur l'exercice de l'autorité parentale – Exécution provisoire de plein droit – C. civ., art. 372, 374 et 378 ; NCPC, art. 1007-58.

Cour d'appel 27 janvier 2021.- N° CAL-2021-00022 du rôle

Filiation

Filiation légitime – Désaveu de paternité – Délai d'action – Alignement des délais prévus en matière de filiation légitime sur ceux prévus en matière de filiation naturelle – C. civ., art. 316 et 339 alinéa 4.

Cour d'appel 10 février 2021.- N° CAL-2020-00483 du rôle

Juge aux affaires familiales

1° Pouvoirs – Résidence en alternance des enfants – Fixation provisoire – Fixation définitive subséquente – C. civ., art. 378-1.

2° Résidence en alternance des enfants – Décision provisoire à titre d'essai – Appel – Irrecevabilité – C. civ., art. 378-1 ; NCPC, art. 579 et 580.

Cour d'appel 27 janvier 2021.- N° CAL-2020-01010 du rôle

Prescription

1° Jugement de condamnation – Interspersion de prescriptions – Condition – Existence d'un titre incontestable – Créance en capital et intérêts – Interspersion applicable aux intérêts échus au jour de la décision – Intérêts à échoir – Prescription originale – C. civ., art. 2262 et 2277.

2° Interruption – Acte signifié comprenant une prétention incompatible avec la prescription commencée – Dépôt d'une requête en saisie-arrêt spéciale – Interruption (non) – Convocation à l'audience des plaidoiries sur la validité de la saisie – Interruption – C. civ., art. 2244.

Tribunal d'arrondissement de Luxembourg 18 janvier 2021.- N° TAL-2019-04774 du rôle

Procédure civile et commerciale

Appel – Jugement mixte – Appel dirigé contre la seule partie du jugement ayant réservé le bien-fondé de la demande – Irrecevabilité – NCPC, art. 579 et 580.

Cour d'appel 27 janvier 2021.- N° CAL-2020-01010 du rôle

Vente

Vices cachés – Garantie – Invocation par voie d'exception – Condition – Défense contre une demande en paiement du prix de vente – Moyen pour se soustraire à l'application d'une clause pénale (non) – C. civ., art. 1648, alinéa 5.

Cour de cassation 25 février 2021.- N° CAS-2020-00056 du registre